



Décision n° 68/2018 du 20 septembre 2018 portant délégation de signature du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité

Le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 634-4, R. 632-13, R. 634-3 et R. 634-7 ;

Vu le décret du 18 juillet 2018 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité – M. MAILLET (Cyrille) ;

Vu le règlement intérieur du 29 juin 2016 du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu le contrat d'engagement du 10 septembre 2018 relatif à l'engagement de Madame Elodie BELRAIN à compter du 17 septembre 2018 ;

Décide:

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Elodie BELRAIN, responsable des recettes comptables, à l'effet de signer, au nom du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité, les titres de perception émis pour le recouvrement des pénalités financières, prévues à l'article L. 634-4 du code de la sécurité intérieure, et les états récapitulatifs de créances transmis au comptable assignataire.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet du Conseil national des activités privées de sécurité (www.cnaps-securite.fr).

Fait le 20 septembre 2018.

Le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,
C. MAILLET